

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
JR/MG/MA/CV/240918PVC

AUBAGNE, le 1^{er} Octobre 2018

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 SEPTEMBRE 2018

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 34
Excusés 9

Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS à M. Vincent RUSCONI
M. Mohammed SALEM à M. Alain ROUSSET
Mme Danielle DUPRE à M. Bernard LOUIS
M. Philippe PORFIRO à Mme Alexandra PASOLINI
Mme Brigitte AMOROS à M. Giovanni SCHIPANI
M. Gilles FEUGIER à M. Alain GREGOIRE
M. Daniel FONTAINE à Mme Magali GIOVANNANGELI
M. Jean-Marie ORIHUEL à M. Gérard RAMPAL
Mme Stéphanie HARKANE à M. Patrick ARNOUX

--- ooo **O** ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc ouvrir le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Nicolas ROBINE, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. ROBINE.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **28 juin 2018**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Je vous informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **Mardi 13 novembre 2018**.

Je vous invite maintenant à passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Merci. Je fais une intervention au nom de notre groupe.

Encore une fois, M. Le Maire, le personnel et les usagers de la Médiathèque ont été contraints de se mobiliser pour combattre votre absurde politique de dépenses pour la culture ! Ce que vous appelez vous dépenses que nous appelons nous investissements.

« Plus que 18 mois avant les élections municipales » ! C'était ce qu'on entendait sur le parvis de la Médiathèque mercredi dernier parmi les nombreuses personnes venues s'indigner face au saccage et au sacrifice de la lecture publique dans cette ville, dans notre ville.

Entre parenthèses, cette idée qu'il ne reste que 18 mois s'exprime bien au-delà, en l'occurrence elle se répand dans Aubagne.

Pourquoi commençons-nous ce Conseil par cette intervention ?

Parce qu'une fois de plus, une fois encore, vous vous attaquez à un équipement municipal essentiel pour le service qu'il rend à la population, en privant la Médiathèque de la dotation basique des 40.000 euros de la D.R.A.C.

Une fois encore, une fois de plus, vous affichez votre mépris pour la culture, le service public et les Aubagnaises et les Aubagnais. « C'est un non-événement », avez-vous dit dans la presse.

Parmi la centaine de personnes présentes, ce 19 septembre, il y avait des usagers, des habitants d'Aubagne et du territoire, du personnel communal, toutes et tous scandalisés, parce que, pour eux, la culture est un essentiel dans nos vies : c'est elle qui construit nos pensées, notre savoir, notre créativité, donc notre humanité.

La culture et la lecture, la lecture et l'information pour ouvrir nos esprits, la culture et l'éducation, autant de missions que se doit de mener à bien une ville digne de ce nom avec un outil formidable : notre Médiathèque.

Visiblement, ce n'est pas votre avis ! Et c'est de tout cela que vous privez les habitantes et les habitants. Oui, il s'agit bien là de mépris !!!

Mais plus rien ne nous étonne. La Distillerie a présenté sa saison vendredi dernier et visiblement personne de votre équipe ne s'y est rendu.

Une fois encore, vous pratiquez l'opacité.

L'opacité car on découvre les choses lorsqu'il est trop tard, vous cachez tout ! Nous sommes toujours mis devant le fait accompli. C'est le cas des agents en général et ceux de la Médiathèque en particulier, c'est le cas des élus, habitantes et habitants, services publics, il ne reste que la contestation une fois les choix faits ou les abandons effectués !

Une fois encore, une fois de plus, l'incompétence se fait jour.

Dois-je rappeler qu'il a fallu la mobilisation de 2016 pour qu'on demande une subvention à la D.R.A.C. ?

Le budget que votre majorité a approuvé a bien inscrit ces 40.000 euros. Un accord avec la D.R.A.C. que vous balayez d'un revers de main et que vous négligez, puisque la demande n'a pas été effectuée. Et évidemment les 40.000 euros donnés à la ville par ce partenaire sont versés à la condition qu'ils soient utilisés pour la Médiathèque.

Enfin, si ! La demande a été faite à la veille de la mobilisation de mercredi dernier et curieusement, pas en avril, au moment prévu.

Parce que vous naviguez à vue, en réalité, sans autre projet que la finance et les banques, sans pour autant le mener à bien ce projet-là.

Alors, oui, incompétence !

Et quelle est la situation aujourd'hui ?

Aujourd'hui, c'est un équipement qui se retrouve démuné de fonds d'ouvrages et sans abonnement. Au moment de la rentrée et à quelques mois de la moitié de Grain de Sel puisque, paraît-il, il n'y aura pas de chapiteau. C'est sans doute moins intéressant que la gastronomie !

Ce sont des agents qui n'obtiennent depuis des mois que des réponses évasives, opaques, je le répète, voire contradictoires sur la réalité du budget.

Pourtant et malgré tout ce qu'ils et elles vivent, ils et elles assurent au quotidien leurs missions de Service Public sans perdre leur motivation, et ce malgré le nom remplacement d'un agent malheureusement décédé il y a quelques mois.

Décidément, après la mise à mort de la M.J.C. d'Aubagne et de l'Escale, c'est à un autre bastion de la culture auquel vous vous attaquez. Avec vous, hors de question de promouvoir l'épanouissement de chacune et l'accès libre au savoir pour tous !

Mais finalement, votre politique du néant a un effet positif. Vous allez réparer l'erreur, l'horreur et inversement !, et on pourra se dire avec grande satisfaction que c'est grâce à la mobilisation syndicale et citoyenne, c'est-à-dire grâce à celles et ceux qui ne se résignent pas que la ville avance.

Donc, en gros et pour conclure, plus que 18 mois pour y parvenir !

Vous aurez compris ou pas que ce qui est la conclusion de mon propos pourrait être une introduction à autre chose !

Merci.

M. Le Maire : D'autres interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : A moins que vous n'y voyiez un inconvénient, M. Le Maire, sous votre contrôle, je pense que nous ne pouvons pas ce soir ne pas évoquer l'élection de Mme Martine VASSAL à la tête de la Métropole en remplacement du Président GAUDIN.

C'est un moment qui est important pour notre commune directement quant aux quelques prérogatives qui nous restent et indirectement sur la totalité des prérogatives qui ont été transférées à la Métropole à ce jour et celles qui seront transférées à partir du 1^{er} Janvier 2019 sur des financements du Conseil Départemental.

Je dois vous dire que je ne vois pas, notre groupe ne voit pas d'un mauvais œil l'arrivée de Mme VASSAL nettement plus ouverte à certains projets, en particulier à celui du Val'Tram, ce d'autant plus que, et je pense que Mme BARTHELEMY appréciera la situation, c'est que si vous-même avait été reconduit en tant que vice-président, M. GAZAY, M. Le Maire, ce dont je me félicite de même que M. BORE, ce qui fait que la 9^{ème} circonscription est très bien représentée à la Métropole, il n'en a pas été de même de M. SERRUS qui était le vice-président délégué aux transports qui, lors d'un Conseil de Territoire mémorable, nous avait expliqué que c'était comme cela et pas autrement, le Val'Tram c'était à la trappe.

J'ose espérer que cela soit réétudié très largement, ce d'autant plus que j'ai eu l'occasion faisant partie de la quinzaine de parlementaires invités à échanger avec le Président MACRON il y a une quinzaine de jours lorsqu'il est venu à Marseille lors du sommet avec Angela MERKEL sur l'immigration, nous avons eu l'occasion de discuter avec lui. J'ai pu mesurer à quel point en défendant notre territoire, à l'aune d'un réexamen des finances et des comptes de la Métropole où le Chef de l'Etat a bien voulu admettre qu'il faudrait que l'Etat participe encore un peu plus, j'ai déclenché les foudres du Président GAUDIN qui m'a dit : moi présent, jamais le Val'Tram. L'avantage, c'est que 8 jours après, il n'était plus présent et donc, peut-être le Val'Tram. Et j'ai pu noter que, bien qu'il ne soit pas de notre bord, le député LAMBERT des Verts était bien entendu disposé à reparler du projet Val'Tram et que l'actuelle Présidente VASSAL n'est pas opposée à ce que nous en reparlions.

Pourquoi j'ai dit cela ce soir ? Parce que M. Le Maire, et vous le savez très bien, c'est la budgétisation de ce budget supplémentaire qui concernait les infrastructures purement aubagnaises qui étaient selon vos souhaits, qui ont plombé ce projet. Alors, ce projet, c'est comme celui du tram, du tramway de l'époque, d'accord, pas d'accord, quand l'argent public a été utilisé pour des études, a largement été utilisé et aussi en abandon du budget présenté et accepté, que l'on a donc des débits importants, on y regarde à deux fois l'utilisation de l'argent public.

Je vous demande alors instamment M. Le Maire, à l'aune de cette nouvelle gouvernance de la Métropole dans laquelle vous serez directement, de bien vouloir revoir à la baisse les propositions que vous aviez faites pour Aubagne et que l'on puisse enfin faire cette voie Val'Tram parce que tout prouve à l'évidence que le projet prévu par l'autoroute par la Métropole sera contraire aux intérêts du bassin d'emplois d'Aubagne, de ce bassin d'emplois qui va de Aix, Gardanne jusqu'à Aubagne et tout l'est marseillais. Ce bassin d'emplois souffre, les entreprises souffrent, il n'y a pas de croissance, le chômage stagne lamentablement, particulièrement le chômage de longue durée, tout doit être fait localement pour que nos concitoyens puissent trouver du travail avec des possibilités de mobilité complète. On ne peut pas en même temps faire la semaine de la mobilité, dire qu'on participe à toutes sortes de processus et le bloquer en bloquant ce projet de Val'Tram. Il doit voir le jour. Il faudra absolument qu'Aubagne, vous-même, votre majorité, portiez enfin votre responsabilité de permettre que ce projet se fasse.

Merci M. Le Maire.

M. Le Maire : M. RAMPAL !

M. RAMPAL : Ce ne sera pas une intervention politique au sens des deux premières interventions. Simplement pour vous demander, concernant la délibération n° 5, il me semble qu'il serait plus utile de la retirer. Nous avons un avis des domaines qui est un petit peu ancien. De plus qu'il est ancien, il n'est pas adressé à la Ville. Pour le prix du bien, peut-être que ça n'a pas évolué mais tout est-il que, pour les droits du preneur, ils ont obligatoirement changé.

Pour notre part, nous ne pourrions pas voter une délibération comme cela. Vous le comprenez bien. Je vous demande bien vouloir la retirer.

M. Le Maire : Vous auriez pu intervenir au moment de la délibération.

J'ai vu que M. AMY trépignait quand Mme GIOVANNANGELI s'est exprimée concernant la culture. Je vais vous donner la parole M. AMY !

M. AMY : Merci M. Le Maire. Je vais donner quand même quelques éléments de réponse.

De quoi parlons-nous déjà ? Il faut revenir et refaire un petit peu l'histoire. La convention que nous avons passée en 2016 avec la D.R.A.C. est une convention à hauteur de 200.000 euros, 100.000 euros pour chaque partie. En 2016, nous avons mis 20.000 euros pour la Médiathèque pour l'achat de livres, pareil de la part de notre partenaire de la D.R.A.C., ça a été bien entendu honoré dans le cadre du budget 2016. Même chose en 2017 où il y a eu 40.000 euros abondés par la Ville et 40.000 euros abondés par la D.R.A.C., ça a été donc acté. Et aujourd'hui, on nous fait un procès comme quoi nous n'avons pas encore utilisé la totalité du budget.

Il faut savoir que, quand même, nous avons déjà donné 18.000 euros, qu'il y a encore plus de 15.000 euros qui sont engagés sur des bons de commande, et que je sache, à l'heure où l'on parle, l'exercice n'est pas encore fini et la demande à la D.R.A.C. a été faite juste pour l'année 2018 pour clôturer cet accord en 3 ans.

On parle aussi de périodiques qui manquent, avec des photos bien ciblées avec des belles pancartes, des rayons vides. Il y a une chose qui m'étonne un peu, c'est qu'il y a une ligne de crédit de 10.000 euros qui est sur la ville et qui n'a pas été utilisée pour les périodiques. Je me pose un petit peu la question de savoir pourquoi. En plus, justement pour ces périodes, nous réfléchissons aujourd'hui avec les services à l'établissement d'un marché public qui pourra répondre à tous les besoins des différents services, y compris la Médiathèque, pour subvenir à tous les abonnements des différents périodiques, pas que des périodiques, peut-être même aussi dans le cadre du numérique.

C'est un budget qui dépasse largement les 25.000 euros pour la globalité de la ville et qui doit faire référence à un marché public pour couvrir tous ces besoins.

Quand on dit qu'on méprise la Médiathèque, excusez-moi, mais nous avons, nous quand nous sommes arrivés, nous avons vu que la Médiathèque avait des outils vieillissants, qu'on avait un médiabus qui ne pouvait pas emprunter et aller à la rencontre des Aubagnais dans certains coins, nous avons réaménagé un médiabus qui aujourd'hui peut être conduit par tout le personnel de la Médiathèque puisque, avant, il fallait que ce soit un chauffeur qui ait un poids-lourd et quand il était malade, il n'y avait plus aucune hors les murs de la

.../...

Médiathèque dans la ville. Cet outil là nous permet non seulement d'être plus maniable de multiplier encore plus de points de rencontre avec les Aubagnais et nous l'avons même équipé d'une dotation numérique à l'intérieur, c'est vous dire si quand même à ce niveau là on ne laisse pas tomber la Médiathèque. Ça je trouve que c'est un peu fort de café.

Et alors là quand vous déclinez sur la politique générale culturelle de la ville, alors là excusez-moi Madame, je me demande où vous êtes passée quand il y a des grands événements dans la ville ou est-ce que vous vous intéressez un petit peu aux chiffres que peuvent communiquer les différents services dédiés à la culture. Je vais vous en donner quelques-uns, juste pour le plaisir.

Le Conservatoire cette année : 630 inscrits, on refuse les gens. Il y a 710 demandes, on ne peut pas les accueillir.

Le centre d'art : la programmation que nous avons faite cette année, Madame, est ambitieuse et de qualité, ne serait-ce encore que la dernière exposition « Sandison », plus de 7.300 visiteurs.

Le Théâtre : eh oui, souvent on me reproche de parler du Théâtre, mais excusez-nous si on réussit au Comoedia. On ne va pas s'en cacher non plus. Nous avons ouvert le 8 septembre l'inscription aux abonnements M. Le Maire. Je peux vous dire que, depuis nous sommes arrivés, il y a une progression des abonnements qui est vraiment, je dirais, presque exponentielle. De quoi parlons-nous ? Depuis le 8, et je n'ai pas encore les derniers chiffres, nous avons plus de 720 abonnés au Comoedia. L'année dernière, j'étais encore loin de ce chiffre là M. Le Maire. C'est vous dire si la programmation est de qualité.

Et parce que nous défendons aussi notre identité patrimoniale, nous avons mis en place avec le Conseil du Territoire, avec l'aide du Département, le Village aux Santons et, aujourd'hui, je peux vous dire que nous avons plus de 33.000 visiteurs.

Moi je vous laisse juste réfléchir. Je ne vais pas vous faire l'opération arithmétique, je ne suis pas très bon en calcul. Mais si vous ramenez cette surface de 200 m² M. Le Maire, 33.000 visiteurs depuis l'hiver dernier, eh bien, je peux vous dire que si vous ramenez le ratio de la surface au nombre de visiteurs, aujourd'hui notre village de Provence est un des sites les plus visités du département.

Alors, arrêtez de nous faire cette litanie sur la culture, qu'il ne se passe jamais rien à Aubagne et qu'on méprise la culture à Aubagne et les Aubagnais. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Merci M. Le Maire.

M. Le Maire : Merci M. AMY ! Je savais que vous répondriez directement à Mme GIOVANNANGELI qui a fait une déclaration plus politique.

C'est vrai que la vôtre est aussi politique mais elle s'appuie sur des faits et quand on a des faits et qu'on les exprime, effectivement ça prend beaucoup plus de sens que de faire une simple déclaration politicienne.

Mme BARTHELEMY, vous vouliez intervenir pour répondre peut-être à Mme GIOVANNANGELI mais certainement à Mme MELIN !

Mme BARTHELEMY : A Mme MELIN, ce n'est pas pour lui répondre, mais surenchérir !

M. Le Maire : Bien sûr. Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Pour surenchérir naturellement avec un petit temps décalage, vous m'en excusez.

Oui bien sûr Mme MELIN, vous savez combien je suis attachée à ce projet et combien je le défends.

Je ne ferai pas de commentaire sur la défaite de Jean-Pierre SERRUS au poste de délégué aux transports. Les résultats sont clairs : 89 voix pour lui, 122 pour son concurrent. Manifestement il n'y a pas que nos suffrages, il y a d'autres raisons qui ont amenées le vote, à bulletins secrets dont chacun fait ce qu'il veut. Le fait est que pour nous c'est quand même une porte supplémentaire qui s'ouvre parce que, lorsqu'on a un vice-président délégué aux transports qui vous dit : je suis l'autorité organisatrice de transports et qu'il est ostensiblement hostile à votre projet, les choses ne sont pas faciles. Nous nous sommes battus comme des lions. Nous avons essayé de trouver toutes les solutions pour rendre moins cher. Je ne vous refais pas l'histoire. Nous avons perdu beaucoup de temps. Aujourd'hui, c'est une autre personne, peut-être même la présidente directement qui va prendre en charge les transports. Elle en décidera puisque les délégations, vous le savez, sont accordées soit par le maire soit par le président. C'est donc à elle d'en décider.

Quant à la Présidente Martine VASSAL, vous savez qu'elle a toujours soutenu notre projet puisqu'elle était prête à mettre au début 30 millions d'euros. J'ai eu une petite conversation avec elle à ce sujet. Elle est bien décidée, je ne pense pas trahir de secret, qu'elle ne m'en voudra pas de m'exprimer publiquement à ce sujet, elle dit qu'elle a bien l'intention de remettre le dossier du Val'Tram sur la table et d'essayer de trouver des solutions pour qu'il soit moins cher. Je précise que les 150 millions qu'annonçait Jean-Pierre SERRUS n'était pas du tout le prix, c'était exagéré mais il y a des solutions effectivement pour essayer de le rendre moins cher. En tous cas, voilà, aujourd'hui, nous avons un espoir. La Présidente Martine VASSAL est une présidente, en tout cas, on peut juger déjà sur ce qu'elle fait au Département et ce n'est pas le vice-président Gérard GAZAY qui me démentira, c'est une femme de parole qui dit ce qu'elle fait et qui fait ce qu'elle dit. Et puis elle a une volonté affirmée. Quand elle a décidé quelque chose, elle va jusqu'au bout. Quand elle me dit : je vais rouvrir le dossier du Val'Tram, j'ai confiance et je vous propose d'avoir également confiance sur cette parole là. Parce que, pour moi, c'est une parole honnête. Et elle sait, je pense combien, ici, nous sommes attachés à la réalisation de ce T.C.S.P. que nous attendons tous et que la population attend car vous pensez bien que je n'avais pas omis de lui communiquer les résultats de la téléconsultation que nous avons faite qui prouvait que 82 % de notre population, toutes communes confondues, peut-être même un pourcentage supplémentaire, je crois 2 % en plus sur Aubagne, 84 % attendaient avec impatience cet équipement. Voilà.

M. Le Maire : Pour répondre plus directement à Mme MELIN puisque vous m'avez interpellé en tant que Maire. Vous n'avez peut-être pas eu le temps de lire la Provence d'aujourd'hui.

J'ai été interrogé par la Provence la semaine dernière sur la rentrée politique et parmi les questions qui m'ont été posées, c'est dans la Provence de ce matin, effectivement on me disait : mais le fait qu'il y ait un changement de vice-président, est-ce que vous pensez que cela va impacter, qu'est-ce que vous en pensez, par rapport au Val'Tram ? Je ne me souviens plus exactement comment était formulée la question, mais le sens de la question était celui-ci. J'ai répondu la chose suivante : un, il ne faut pas oublier que si nous en sommes

là, au niveau du Val'Tram, c'est parce que le gouvernement avait promis 3 milliards d'euros sur la mobilité et qu'il n'a pas tenu ses engagements. Vous avez rencontré le Président de la République. Certes, nous avons, pour ma part en tout cas, j'ai conscience que l'Etat engage l'Etat, qu'un gouvernement engage le gouvernement d'après. Donc ce n'est peut-être pas le gouvernement de M. MACRON qui s'était engagé sur ces 3 milliards là mais c'était le gouvernement du Premier Ministre de François HOLLANDE qui a été ensuite confirmé par M. VALS qui est devenu Premier Ministre par la suite.

C'est bien notre notion financière qui, aujourd'hui, pose un problème au niveau du Val'Tram. J'avais dit : je n'aime pas les grandes déclarations qui ne servent à pas grand-chose. Je préfère travailler les sujets. J'avais dit à Jean-Claude GAUDIN, comme je l'avais dit à Jean-Pierre SERRUS : ne présageons pas de l'avenir, continuons à acheter la voie de Valdonne. Pour faire quoi ? Je n'en sais rien. Je ne suis pas un spécialiste des transports. Il y a des gens beaucoup plus qualifiés que ma personne, et je pense que tout le monde ici, qui sont capables de me dire qu'est-ce qui peut y avoir comme projets sur la Voie de Valdonne. Quand on lit les interventions des uns et des autres, on voit qu'il y a plusieurs sujets, il y a plusieurs options. Dans la presse de ce matin, vous le lirez tranquillement ce soir j'imagine, vous lirez que je dis la chose suivante. Je lis : s'il fallait rouvrir le dossier du Val'Tram, ouvrons le, mais j'y mets des conditions en tant que Maire. J'y mets des conditions. Et Sylvia BARTHELEMY qui est à mes côtés pourra vous confirmer mes dires. Quand on est venu me présenter, quand les services du Territoire de l'époque sont venus me présenter le Val'Tram, ils faisaient passer le Val'Tram au milieu de l'Avenue Marcel Pagnol. J'ai dit non. Je ne veux pas qu'on fracture Aubagne. Je ne veux pas que Aubagne subisse ce que le tramway a fait par ailleurs sur les quartiers de La Tourtelle et du Charrel, c'est-à-dire des éléments de circulation qui ne sont pas acceptables. Et si je m'étais battu contre le tramway d'Aubagne, qui devait passer notamment dans sa phase au niveau de la Rue de la République, c'est bien parce que je ne souhaite pas et je ne veux pas qu'effectivement on pénalise les Aubagnaises et les Aubagnais dans un tracé qui ne répondrait pas à une problématique globale. On ne peut pas voir le tramway comme étant un sujet de mobilité. Il y a d'autres objets de mobilité comme la voiture, le vélo, etc. Et c'est l'ensemble de ces sujets qui doit être traité.

Et quand on a évoqué cela avec Sylvia BARTHELEMY, je m'en souviens encore, on était en bureau des maires avec les maires de Roquevaire, La Bouilladisse et d'autres maires et tous m'ont dit : « mais Gérard, tu as raison. En tant que maire, tu défends ta commune, tu as parfaitement raison ». Et j'ai donc dit aux services du territoire : proposez-moi un autre tracé. Et c'est là qu'ils sont venus avec un tracé qui longeait le long du Cours Voltaire et ensuite s'échappait par l'ancienne Route de Gémenos, le long de l'Huveaune.

Voilà pourquoi il y a des coûts en plus, ce n'est pas le maire qui décide comme ça du jour au lendemain, de changer de tracé. C'est parce qu'il y a une réflexion derrière qui montre que je n'accepterai pas que l'on vienne pénaliser les Aubagnais comme le tramway pénalise les Aubagnais aujourd'hui sur une partie de la ville.

Bloquer une partie de la ville, c'est fait, on ne pas y revenir dessus. On ne va pas déterrer les rats. Mais complètement bloquer la ville, je n'en prendrai pas cette responsabilité. Je laisse le soin à chacun d'avoir la position qui est la sienne. Mais en tout cas, la mienne sera claire, c'est : je ne laisserai pas faire le Val'Tram dans des conditions qui ne correspondent pas à ce que les Aubagnaises et les Aubagnais attendent.

Voilà ce que je peux vous répondre et vous dire. Et vous lirez ce soir

tranquillement la Provence et vous verrez que j'ai dit : s'il fallait rouvrir, si l'exécutif souhaitait rouvrir ce dossier, discutons en mais pas à n'importe quelles conditions. Parce que les idées, c'est bien, il faut des idées. Il faut rêver, il faut parfois même partir dans de l'imaginaire. Je n'ai rien contre. Mais à un moment donné, on revient à la réalité de la vie. La réalité de la vie, ce sont les embouteillages qu'il y a quand on va à La Tourtelle, les embouteillages qu'il y a quand on est au Charrel, ce sont les embouteillages qu'il y a pour sortir d'ici d'Aubagne quand on veut sortir le soir. Voilà les vraies problématiques de circulation et le tramway au milieu de tout cela doit avoir un sens et doit avoir une vérité.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mesdames et Messieurs, je crois que nous avons ouvert ce Conseil Municipal sur des thématiques qui méritaient certainement de l'être. Vous avez vu que j'ai laissé la parole circuler dans cette honorable assemblée.

Nous allons passer, si vous le permettez, à **l'Ordre du Jour**.

Nous avons 6 délibérations concernant l'urbanisme et c'est Mme LEVASSEUR qui va y répondre.

M. RAMPAL m'avait interpellé aussi.

M. RAMPAL, je viens de me faire remettre une petite note des services de la ville qui me disent qu'en date du 17 septembre 2018, il a été adressé à tous les élus l'avis des domaines concernant la délibération n° 5 que vous évoquiez à l'instant et vous avez-vous-même téléphoné à Mme VALLET qui vous a expliqué que l'avis a été adressé de manière numérique. Vous l'avez récupéré M. RAMPAL ?

M. RAMPAL

M. RAMPAL : D'abord, j'ai téléphoné au service de Mme VALLET, je n'ai pas eu Mme VALLET, une autre personne mais qu'importe, qui m'a dit qu'elle le réclamait plusieurs fois par jour et qu'elle ne l'avait pas. Et depuis je ne l'ai pas eu.

M. Le Maire : Ce document a pourtant bien été envoyé par le service le 17 septembre. Vous avez consulté depuis M. RAMPAL ?

M. RAMPAL : Ben oui, je l'ai devant.

M. GRANDJEAN : M. Le Maire, si vous me permettez, je pense que ce qui a été envoyé c'est le document qui date du 9 août 2017.

M. Le Maire : Les avis des domaines sont valables. Ce n'est pas le sujet.

Mme LEVASSEUR, vous avez la parole !

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

01-240918 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Instauration du changement d'usage des locaux d'habitation.

Merci M. Le Maire.

Avec le développement des locations de courte durée de chambres ou de logements entiers à des touristes de passage, le législateur a instauré, dans les zones tendues au sens de la taxe sur les logements vacants, un régime d'autorisation temporaire de changement d'usage des locaux d'habitation.

Cette mesure a pour but de disposer d'une meilleure connaissance de cette offre d'hébergement et de permettre de recouvrer la taxe de séjour.

Les dispositions réglementaires précisent qu'il appartient à la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière d'urbanisme, d'instaurer ce régime d'autorisation.

C'est pourquoi il est convenu de solliciter la Métropole pour l'instauration du changement d'usage des locaux d'habitation.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **01-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

02-240918 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Déclaration préalable et attribution d'un numéro d'enregistrement aux locations de courte durée à une clientèle de passage.

La location de meublés de tourisme pour de courtes durées à une clientèle de passage constitue une partie importante de l'offre d'hébergement touristique. Son important développement génère une concurrence déloyale envers les acteurs traditionnels de l'hébergement de tourisme qui supportent d'avantage de charges et des frais.

Il est offert aux communes de réguler cette offre de meublés en mettant en place une procédure de déclaration préalable par le biais d'un télé-service, permettant ainsi un recensement précis des logements affectés à une location de courte durée.

Dans ce cadre, Provence Tourisme propose aux communes du département des Bouches-du-Rhône un outil mutualisé de télé service appelé « Déclaloc ».

Il s'agit, d'une part, d'autoriser la location de courte durée supérieure à 1 jour sur le territoire communal et d'autoriser la signature de la convention avec Provence Tourisme.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **02-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

**03-240918 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de l'aliénation à M. et Mme Jean-Pierre BERTOS
Impasse des Mésanges.**

A la demande des époux BERTOS, il est proposé de leur céder un délaissé de voirie de 82 m² constitué d'une bande de terrain en bordure de l'Impasse des Mésanges.

Conformément à l'estimation des services fiscaux, cette bande de terrain sera cédée au prix de 7.000 €.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **03-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

**04-240918 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de la cession à COTE SUD PROMOTION du Chemin du
Bassin.**

Par délibérations successives, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la cession d'un terrain de 3.276 m² pour la réalisation d'un programme immobilier sis au Chemin du Bassin, Quartier des Passons.

Dans le cadre de la finalisation du projet, dont le permis de construire est en cours d'instruction et pour faire suite à la rencontre organisée avec les riverains, il est nécessaire d'ajuster l'assiette foncière de l'opération pour permettre la réalisation de places de stationnement sur le chemin du Bassin.

Cet ajustement ne modifie pas la surface totale cédée et le prix de cession demeure inchangé à 640.000 €.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **04-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-240918 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de la cession de la partie logement à UNICIL
Les Marronniers.**

Un bail emphytéotique a été conclu en janvier 1964 avec la Société Anonyme d'H.L.M. de Marseille devenue UNICIL pour la réalisation de 52 logements sociaux, de 59 places de stationnement et 1.145 m² de bureaux.

Ce bail prévoit qu'à son échéance, le 31 décembre 2028, la Commune devienne propriétaire de cet ensemble immobilier pour en assurer le suivi, la gestion locative et sociale ainsi que la maintenance.

Seule une structure dédiée au savoir-faire spécifique peut assumer ces missions.

Depuis le transfert de la compétence de la politique locale de l'Habitat en 2007 à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, compétence aujourd'hui

transférée à la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Commune n'est plus fondée à créer un organisme dédiée aux opérations de réalisation ou de gestion de logements sociaux.

Afin d'anticiper l'échéance de fin 2028, il est proposé d'accepter la proposition d'UNICIL, actuel bailleur, de rachat anticipé du bail emphytéotique pour un montant de 3.900.000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Par la suite, la Commune se portera acquéreur de la zone de bureaux actuellement occupés par des services municipaux.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. RAMPAL !

M. RAMPAL : Merci M. Le Maire. Hormis les documents fiscaux que nous avons reçus qui ne sont pas datés ni adressés à la Ville d'ailleurs. En tout cas, si la ville en a fait la demande, elle ne l'a pas encore reçu.

Et puis, vous pouvez ne pas me croire mais je ne vous ai jamais menti. Et ce n'est pas parce que vous êtes le maire que je commencerai à vous mentir. Vous pouvez aussi essayer de croire les gens quand ils vous disent quelque chose. Si je vous dis que je ne l'ai pas reçu, c'est que je ne l'ai pas reçu.

Néanmoins, il me semble que les finances de la ville doivent être plus que mauvaises, parce que, dans la précipitation de vendre et de casser le bail emphytéotique, on perd 25 % de la valeur. Si on attend 10 ans, la ville aurait encaissé 20 % de plus que ce qu'elle va encaisser aujourd'hui.

De plus, certes dans la délibération il est dit que nous nous porterons acquéreur des bureaux actuellement utilisés par les services de la ville. Mais ça n'engage en rien la société à nous les vendre. J'ai demandé de voir le projet du bail qui allait être signé par la ville. Je n'ai pas eu le projet du bail. Il m'a été répondu qu'il n'y était pas. C'est encore plus grave s'il n'y a pas un projet écrit pour engager la Société d'H.L.M. de nous vendre.

Pour tout cela, en se réservant le droit de porter réclamation sur cette délibération, nous ne la voterons pas.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci M. Le Maire. On interviendra à deux voix sur cette délibération.

M. Le Maire, dans cette délibération, vous nous proposez d'approuver la cession d'un immeuble loué par la Ville à UNICIL dont le bail finit en décembre 2028, dans 10 ans.

La valeur de cet immeuble, propriété de la ville, est estimé à presque 6 millions d'euros, soit dit en passant Aubagne n'a donc pas que des dettes mais bien aussi de nombreux actifs.

En décidant de casser le bail, aujourd'hui on perd 2 millions sur la valeur estimée, c'est le droit au preneur, même s'il n'est pas actualisé, c'est peut-être un petit peu moins aujourd'hui, soit environ 200.000 € par an pendant 10 ans.

Quelle est cette urgence ?

Anticiper 2028 pour ne pas avoir à gérer des logements sociaux, c'est ce que vous écrivez dans la délibération, nous ne le croyons pas. Une solution serait aisément construite d'ici 2028, sans doute d'ailleurs avec UNICIL et vous le savez fort bien.

Non, votre urgence est ailleurs, c'est votre obsession à vouloir rembourser les banques à un rythme insupportable pour notre budget mais aussi et surtout pour la population qui voit s'éteindre et se dégrader les services municipaux. La Médiathèque en est, hélas, la dernière illustration quoi que vous en disiez M. AMY !

Dans le cas précis de cette vente, votre précipitation coûte à la ville 2 millions d'euros et montre votre incapacité à rembourser la dette sans brader le patrimoine municipal.

S'ajoute le futur hypothétique rachat des bureaux qui abritent le C.C.A.S. et le service de Police Municipale. Un rachat, M. RAMPAL en a parlé, dont on ne connaît pas le prix ; un rachat pour lequel aucune garantie de concrétisation ne nous est donnée au moment de cette délibération.

Un rachat enfin sur lequel nous n'avons aucune garantie, ni nous élus, ni surtout les habitants des 52 logements sociaux quant au maintien de l'immeuble dans le parc de logements sociaux de la ville. Interpelant quand on sait que vous êtes, M. Le Maire, administrateur de 13 Habitat.

Cela fait beaucoup d'imprécisions et de précipitation pour une opération qui, dans un souci de bonne gestion, ne devrait se concrétiser qu'au terme du bail, prévu dans 10 ans.

Vous ne serez, donc, pas étonné, M. Le Maire, que nous votions contre cette délibération.

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Je reviendrai justement sur une partie qui nous semble importante qui est celle des cessions. M. RAMPAL en a parlé et M. GRANDJEAN vient de l'évoquer. Je voudrais dire simplement, faire un petit rappel.

Avant l'été, j'avais interpellé Mme MENET sur des précisions concernant les cessions. Il y en avait d'autres sur la dette aux fournisseurs. Nous avons passé tout l'été sans avoir aucune réponse. Nous avons écrit au Préfet durant l'été et, début septembre, Mme MENET, vous m'avez répondu en donnant une partie de la réponse relative à la dette aux fournisseurs. Par contre, sur les cessions, vous n'avez évoqué que des cessions actées. Or, j'imagine bien que, début septembre, il y avait déjà, je l'espère en tout cas, dans les tuyaux, cette vente de cession-là. Et pourquoi ne pas l'avoir dit dans votre réponse ? Et pourquoi, alors qu'il s'agit de 3.900.000 euros, ne pas avoir convoqué une Commission des Finances alors que, lors de la dernière, j'avais demandé à ce qu'on puisse avoir des éclaircissements sur la vente des cessions ? On est bien sur une question qui est à la fois urbanistique et à la fois financière.

Nous sommes donc toujours dans la même situation, à savoir ce que j'évoquais tout à l'heure avec la Médiathèque ; du point de vue du budget, nous sommes à la fois à vue, nous naviguons à vue et en même temps c'est complètement opaque. Vous continuez à nous

.../...

cache des choses. On découvre là maintenant qu'il y a cette cession avec tout ce que cela peut avoir comme conséquence et que M. GRANDJEAN a développé.

Nous évidemment, nous voterons contre.

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Nous ne comptons pas spécialement intervenir sur cette délibération, mais ce qui vient d'être dit interpelle très largement et est un peu l'occasion de redire, mais peut-être de manière encore plus claire ce qui a déjà été dit au fil du temps.

Tout d'abord, effectivement, le montant de cette cession aurait appelé sans doute une Commission Finances et pas uniquement, on ne peut passer d'un petit lot de 82 m² ou autre à un pan entier d'une avenue d'Aubagne à hauteur de 4 millions d'euros.

Le problème qui consisterait à quitter avant l'heure un bail emphytéotique pour passer à une vente en soit n'est pas gênant. Là où ça pose un vrai problème, c'est d'entendre l'opposition de Gauche, l'autre, celle d'en face, nous dire que c'est à tous crins pour rembourser la dette. Mais la dette qui a été créée quand même par 50 ans de votre présence et particulièrement les 15 ou 16 dernières années. Je crois quand même que cela il faut le dire. Je vous le retire peut-être de la bouche M. Le Maire ou à vous Mme LEVASSEUR ou à vous Mme MENET mais, en fait, quand même, il ne faut pas véritablement se cacher derrière son petit doigt d'autant plus que ce n'est pas une dette ça, c'est un surendettement.

Alors, pour être bien clair, le reproche qui vous est fait régulièrement M. Le Maire, qui a encore été fait dans la bouche de M. GRANDJEAN, mais, attendez, je crois que ce n'est plus le moment de rire avec 160 millions de dette, on est à 160 % d'un budget, on est quand même dans la prise de responsabilité malgré tout, d'autant plus que quand vous avez voulu faire des comptes équilibrés au niveau de l'intercommunalité, de l'Agglo, vous l'avez fait. Pardon, cela aurait pu être fait aussi. Pour le reste, M. Le Maire, quand nous vous disons : vous voulez à tous crins rembourser la dette pour rassurer les banques. Entendons-nous bien. Il y a deux dettes. Il y a la dette à rembourser obligatoirement, celle qui nous est imposée par la loi, qui nous a été imposée au fil du temps, celle-là il faut la rembourser. Là où il y a un vrai problème, c'est de vouloir effectivement diminuer ce surendettement. Toutes les expériences comptables et financières prouvent qu'un surendettement ne se rembourse jamais. Jamais ! Le mieux eut été sans doute de faire de l'investissement et d'éviter de pouvoir relancer la ville. Or, à ce jour, qu'on le veuille ou non, si vous y ajoutez une crise économique latente, si vous y ajoutez une canicule qui a plombé quand même les activités de cet été aux heures ouvrables, si vous mettez tout cela bout à bout, nous n'avons toujours pas d'offres d'hébergements valables. Tout à l'heure, je ne suis pas intervenue quand on a parlé des différentes possibilités sur les logements de courte durée. Il n'y a pas dans cette ville d'hôtels qui puissent recevoir au-delà de 1 hôtel au centre d'Aubagne et 3 ou 4 en périphérie du côté de Gémenos. Rien ne fonctionne dans cette ville pour pouvoir avoir une expansion qui tourne vers le tourisme qui est à ce jour la plus grande possibilité de notre cœur de ville. Les zones artisanales font leur travail à l'extérieur.

Pour tout cela, si ces 3,9 millions sont utilisés pour de l'investissement, pourquoi pas ? On est à un moment donné où il y a urgence. Tout ce que vous avez remboursé a été repris même si les procédures sont pendantes, a été repris par les condamnations que nous avons subies ou à tout le moins les jugements qui ont été faits concernant, d'une part, les Gargues et, d'autre part, les anciennes affaires qui étaient en cours avec la banque écossaise.

.../...

Si vous pouvez nous faire la promesse que tout cela ira en investissement, en relance de l'économie du centre-ville, pourquoi pas !

A l'inversement, si c'est uniquement pour faire plaisir aux banques parce que vous êtes dans la même logique que MACRON : restez dans les 3 %, surtout, surtout restez dans les 3 % et échappez, pour autant vous avez encore une responsabilité, puisque maintenant c'est la Métropole, au jour du Préfet, très certainement il va falloir que vous nous éclairiez sur ce que vous voulez faire de cette somme. Effectivement cette vente se fait certes avec perte mais après tout pourquoi pas, l'argent peut être aussi bien utilisé comme cela qu'avec des baux qui traînent. Faites nous la promesse que cela sera transformé en investissement et non en remboursement de la dette courante et la dette aux banques. Et à partir de là, notre groupe pourra envisager de voter favorablement.

M. Le Maire : Merci Mme MELIN. Mme LUNETTA, vous vouliez intervenir !

Mme LUNETTA : Merci. Juste une question : est-ce que les 52 locataires sont au courant de cette transaction ou est-ce qu'ils vont l'apprendre demain matin en ouvrant la presse ?

M. Le Maire : Mme MENET, vous voulez intervenir sur le plan des finances.

Mme MENET : Je veux juste faire un point au niveau finances, au niveau budget.

M. GRANDJEAN, vous répandez dans la presse et vous répandez aussi au niveau des services de l'Etat en disant que nous avons une politique mensongère. Je m'élève bien entendu contre cela et vous avez la preuve ce soir que les cessions que nous annonçons, nous les réalisons peu à peu dans le budget. Pour ce qui est du détail de ces cessions, il me semble que ma collègue à l'urbanisme vous donne systématiquement le détail lors des commissions Urbanisme. A la dernière commission, je pense qu'elle a dû détailler ce qui allait passer ce soir au vote du Conseil. Je pense que vous avez tous les éléments pour pouvoir vous prononcer. Encore une fois, vous nous avez attaqués sur des montants qui paraissaient mensongers ; vous avez ce soir la preuve que ce que l'on fait, ce que l'on annonce, on le dit, je ne vois donc pas pourquoi chaque fois vous faites autant de buzz autour de cela.

Mme MELIN, juste pour vous répondre au niveau de l'investissement. Nous avons 15,6 millions d'investissement et nous avons dans cette part-là 7,6 millions de remboursement d'emprunts. Ça fait quand même une grosse charge dont le reste pour investissement bien entendu est réduit de ce remboursement de la dette.

Et je rappelle bien sûr que la dette est un boulet.

M. Le Maire : Mme LEVASSEUR, peut-être pouvez-vous reprendre la délibération parce qu'il y a eu effectivement une digression sur la finance mais il fallait y répondre. Allez-y !

Mme LEVASSEUR : Quelques réponses : je suis étonnée des questions posées.

M. RAMPAL, à quel moment et à qui avez-vous demandé un exemplaire du bail ? Pas à moi, pas à la dernière Commission d'Urbanisme aux services techniques ! Ça, peut-être dans votre imagination, peut-être à quelqu'un qui ne s'occupe pas d'urbanisme mais pas à moi.

M. RAMPAL : Je vous en prie. Imagination, ne m'insultez pas ! M. Le Maire, je me fais insulter,

je ne peux pas me laisser insulter. Vous m'avez traité de menteur alors que vos services ont reconnu qu'on ne l'avait pas et vous, vous m'avez traité de menteur et maintenant on me dit que je fais de l'imagination.

Mme LEVASSEUR : Vous ne m'avez pas demandé l'exemplaire du bail.

M. RAMPAL : Je vous l'ai demandé !

Mme LEVASSEUR : Non Monsieur.

M. Le Maire : On vous croit M. RAMPAL, il n'y a pas de souci. Mme LEVASSEUR !

M. RAMPAL : Vous gérez les commissions comme vous gérez la ville !

Mme LEVASSEUR : Concernant le prix qui a été fixé, M. GRANDJEAN, le prix est fixé par les Domaines en fonction du marché actuel de l'immobilier. Pour quelles raisons aurions-nous attendu qu'UNICIL nous fasse une proposition, pour quelles raisons aurions-nous attendu 10 ans, c'est-à-dire 2028, où on ne sait pas quel sera le marché immobilier. En plus, vous avez déjà vu, vous, un investisseur de cet ordre-là, vous avez déjà vu quelqu'un faire d'immenses travaux parce qu'il y a de la rénovation, il y a de la mise aux normes à faire, importantes, il y a plus de 50 logements. Vous avez déjà vu un investisseur dans quel que soit le domaine investir juste au moment de la vente, trois mois avant ? Dans un rêve, mais en réalité M. GRANDJEAN !

Ensuite, je pense qu'UNICIL est un bailleur social suffisamment connu et reconnu, qui gère depuis très longtemps et qui a la responsabilité de ce qu'il fait, je pense qu'on peut faire confiance à des gens de cet ordre-là. Ils ont pris des engagements. On va faire des choses par épisodes. Aujourd'hui, c'est la délibération. Quand tout sera entériné, enregistré, on fera la délibération pour récupérer les locaux du C.C.A.S., de la Police, pour lesquels nous payons à l'heure actuelle plus de 110.000 euros de loyer annuel.

M. Le Maire : Très bien.

M. RAMPAL : M. Le Maire, s'il vous plaît ! On ne peut pas laisser dire cela. Dans le bail emphytéotique qui a été signé, ils sont tenus d'entretenir les immeubles et ils ont déjà fait plusieurs rénovations de cet immeuble.

Mme LEVASSEUR : Il ne s'agit pas uniquement d'entretien, il s'agit de rénovation.

M. RAMPAL : Rénovation, bien sûr ! Vous voulez que je vous cite toutes les rénovations qu'il y a et c'était écrit dans leur bail et ils en avaient l'obligation.

M. Le Maire : Il y a deux choses M. RAMPAL, si vous me permettez ! Entretien, c'est une chose, engager pour un bailleur des réhabilitations importantes, il ne le fait pas s'il n'a pas une visibilité. Or, là, pardon de vous le dire, il avait devant lui 10 ans ; il va pouvoir maintenant lancer des opérations d'importance sur les Marronniers.

Et quant à la question de Mme LUNETTA de savoir si on a prévenu. Madame, le Conseil Municipal est souverain. Ce soir, il va prendre une décision. Nous verrons donc après le vote quel est le vote de ce Conseil Municipal et nous avons prévu avec la Société UNICIL de faire effectivement une rencontre avec les 52 locataires de l'immeuble « Les Marronniers ». Voilà ce que je peux vous dire très tranquillement M. RAMPAL et Mme LUNETTA.

Cette délibération ayant été discutée, je la mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-240918** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2), MM. GRANDJEAN, ARNOUX (2) et RAMPAL (2). Non-participation au vote de Mme MELIN et M. ROBINE.

06-240918 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de la Convention ENEDIS : parcelles BZ 902 et 903.

Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement du système vidéo de la Commune, il est nécessaire d'installer un relai électrique au Chemin du Ruissatel.

Pour cela, il convient de constituer une servitude de passage des conducteurs aériens d'électricité sur une longueur de 150 mètres sur les parcelles communes cadastrées Section BZ n°s 902 et 903.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Je dois vous avouer M. Le Maire qu'on a vacillé sur cette délibération parce que, quand on a préparé le Conseil Municipal samedi matin, on s'était dit qu'on allait voter contre parce que tirer une ligne en aérien pour la vidéo protection sur le Chemin du Ruissatel, au minimum tirer la ligne en souterrain mais pas en aérien, dans une zone aussi protégée, c'est quand même dommage. Et puis, d'un coup, on a vacillé parce qu'on a vu que la croix était peinte et qu'il fallait quand même peut-être vidéo protéger cette partie-là de notre commune et puis, non, finalement on va vraiment voter contre.

M. Le Maire : Votre humour n'est pas de bon aloi, M. GRANDJEAN. Je vous le dis tout de go ici.

Vous pensez ce que vous voulez sur la croix de Garlaban, sa profanation qui a lieu sur la croix de Garlaban nous ne la cautionnons pas. C'est peut-être votre cas, mais ce n'est pas le nôtre.

M. GRANDJEAN : M. Le Maire, je ne vous laisse pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que je cautionnais cette profanation. J'ai fait un mot d'humour sur l'inefficacité de la vidéo protection.

C'est de cela dont je parle.

M. Le Maire : Il y a des sujets sur lesquels il vaut mieux savoir se taire que de dire des bêtises M. GRANDJEAN !

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **06-240918** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN.

07-240918 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -**Valorisation des bois brûlés résultant du feu d'Aubagne 2017.**

L'incendie qu'a connu la Ville d'Aubagne le 19 août 2017, a nécessité une opération de restauration des terrains incendiés réalisée par la Métropole, compétente en la matière, y compris sur les parcelles communales.

Outre la sécurisation des terrains concernés, cette opération a permis la coupe de bois brûlés dont une partie peut être commercialisée.

L'estimation des volumes de bois au sein de la forêt communale a été réalisée par l'O.N.F. en sa qualité de vendeur mandataire légal pour le compte des collectivités. La surface concerne 25,74 hectares pour un volume de 1.700 m³.

Cette délibération vise à approuver l'état d'assiette de la coupe non réglée, et d'autoriser la vente du bois sur pied selon les procédures et conditions proposées par l'O.N.F.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci. Mme BARTHELEMY, vous vouliez intervenir !

Mme BARTHELEMY : Je voudrais apporter une précision à l'intervention de Vincent RUSCONI quand il dit que la restauration a été faite par la Métropole. Il faut peut-être dire aussi que c'est le Territoire et sur notre état spécial. Ce n'est pas la Métropole qui, de son budget général, a payé la restauration et s'est occupée de cette restauration. Quand je dis restauration, je m'entends bien puisqu'en réalité il s'agit de dégager le terrain, de stabiliser, de faire des fascines, de couper le bois, de sauvegarder les arbres qui sont encore sauvables, de les identifier. C'est donc un travail énorme qui a été réalisé sous le contrôle et avec le budget, c'est-à-dire l'état spécial, du Territoire.

Merci donc au service d'André GORLIER qui s'est occupé de cela. Nous sommes ravis que la Commune d'Aubagne puisqu'elle est propriétaire du terrain, nous payons le nettoyage des ravages causés par cet incendie, mais la commune propriétaire du terrain a le droit de vendre le bois, ce n'est pas le Territoire, c'est la commune qui en tire les avantages. Tant mieux pour elle. A 10 euros la tonne, comme il y en a beaucoup, je pense qu'effectivement ça va compléter M. Le Maire les recettes de votre municipalité.

M. Le Maire : On s'en serait bien passé Mme BARTHELEMY, on aurait préféré qu'il n'y ait pas eu d'incendie l'année dernière, c'est une évidence pour tous. Mais le bois étant là, il vaut mieux le couper et faire quelques recettes mais croyez-moi, ce n'est pas avec cela que je rembourserai la dette de la ville non plus !

M. RUSCONI, vous avez terminé votre délibération. Y a-t-il d'autres interventions. Aucune ! Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **07-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

08-240918 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Convention avec le stand de tir de La Ciotat « Tir Club Ciotaden ».

Le Code de la Sécurité Intérieure définit l'obligation de formation au tir pour les agents de Police Municipale à raison d'au moins deux séances par an.

A cet effet, la Ville d'Aubagne doit utiliser des infrastructures existantes, agréées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le « Club de Tir Ciotaden » répond à l'ensemble des conditions techniques et réglementaires pour assurer l'entraînement et la formation de nos Policiers Municipaux.

Cette délibération vise à approuver la nouvelle convention correspondante ; elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Simplement pour dire que nous sommes contre l'armement de la police, mais que tant qu'à faire qu'elle soit armée, il vaut mieux qu'elle soit formée. Nous voterons donc pour. Nous n'allons pas voter contre la formation de la police, pour qu'elle l'utilise à bon escient.

M. Le Maire : Nous avons réussi à vous faire infléchir quand même ! En 4 ans et demi, on y est arrivé !

Mme GIOVANNANGELI : Ce n'est pas du tout cela. C'est qu'il faut être cohérent !

M. Le Maire : Vous êtes cohérents. Je mets donc aux voix.

Mme GIOVANNANGELI : Merci de la petite leçon M. Le Maire !

M. Le Maire : Ce n'est pas une leçon. C'est amical, vous le savez bien !

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **08-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. RUSCONI, vous rapporterez cela aux policiers municipaux qui en seront, j'en suis sûr, certainement ravis !

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

09-240918 - Sur le rapport de Mme. Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de la donation à la Ville d'Aubagne de deux œuvres du
photographe Philippe RICHAUD.

Monsieur Philippe RICHAUD, demeurant à Aubagne, a manifesté par lettre d'intention en date du 3 juillet 2018 le souhait de donner à la Ville d'Aubagne deux tirages photographiques dont il est l'auteur.

Cet Aubagnais d'adoption photographie la Provence sauvage et s'est passionné dernièrement pour le massif du Garlaban.

Il donne deux photographies qui ont été exposées lors du Concours Part'RIMOINE 2018 qui s'est tenu du 15 au 20 septembre 2018.

Elles prendront place dans les collections d'œuvres d'art de la Ville d'Aubagne.

Cette délibération propose d'accepter la donation de Monsieur Philippe RICHAUD ; elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Juste une petite histoire à propos de Philippe RICHAUD. C'est un aubagnais, ce n'est pas du tout un photographe professionnel ; c'est un amateur éclairé. Il se trouve que, vous avez peut-être vu ses photos au nouveau Petit Monde de Marcel Pagnol puisqu'il y a tout un mur qui est décoré avec les photos magnifiques que fait Philippe RICHAUD qui va d'ailleurs sortir un livre avec Georges MERENTIER sur les photos qu'il a pris du Garlaban.

Et je l'ai rencontré il y a deux ans à peu près par hasard en faisant les sentiers Marcel Pagnol et je vois une voiture qui était là et je demande ce qu'il fait là. Il m'explique qu'il a un accord pour pénétrer sur le domaine de la Font de Mai. Je crois qu'il est postier. Il a un très très vieil appareil et il fait des photos absolument magiques.

Je suis ravie que la Ville d'Aubagne ait souhaité, et il en a fait cadeau volontiers à la Ville d'Aubagne, avoir ces clichés parce que c'est un artiste et ceux qui n'ont pas vu le nouveau Petit Monde, je vous invite bien sûr à venir le visiter mais également à regarder les photographies de Philippe RICHAUD. C'est magnifique d'avoir des gens comme ça, qui ne demandent rien, qui sont des gens qui sont complètement éclairés par leur passion et qui rendent des choses publiques extraordinaires.

M. Le Maire : Tout à fait, et il nous avait, comme vous l'avez souligné, prêté des photos pour les journées du Patrimoine qui ont été absolument magnifiques et appréciées par tous les Aubagnais. Elles étaient exposées à l'Espace du Bras d'Or.

Je mets maintenant aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « JEUNESSE ET DEMOCRATIE LOCALE »

10-240918 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire - Approbation de la participation de la Ville aux transports des étudiants / Dispositif d'aide « Ecobus » Année 2018/2019.

La Ville d'Aubagne, partie prenante de l'aide à la mobilité de la jeunesse, souhaite apporter une contribution financière à tous ses étudiants.

En effet, le dispositif « ECOBUS » permet de bénéficier d'une aide d'un montant de 50 € pour tout étudiant boursier scolarisé hors de la commune, et utilisant les transports en commun à l'exception du train concerné par un autre dispositif. En l'occurrence, il s'agit du dispositif « ZOU » porté par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Différentes conditions sont requises pour que les étudiants Aubagnais puissent bénéficier de cette participation.

Cette délibération propose d'approuver la reconduction du dispositif « ECOBUS » ; elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Très bien. Des interventions ? Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : C'est une délibération qui se renouvelle d'année en année. Mais, dans la mesure où, à la Métropole, il y a eu augmentation des transports scolaires et dans la mesure où les élus métropolitains aubagnais qui siègent à la Métropole n'ont pas voté contre, on comprend assez peu pourquoi ou trop bien, je ne sais pas, j'hésite entre les deux, pourquoi la somme, l'aide des 50 euros n'a pas été augmentée pour compenser justement l'augmentation des transports scolaires ? Ou en tout cas pour aller un petit peu dans le sens d'une aide supplémentaire ! Alors, c'est vrai que ça concerne peu de jeunes, de ce que nous avons discuté avec M. GRANDJEAN, il y en a une douzaine. N'empêche qu'un petit geste pour augmenter un peu cette participation de la ville aurait été plutôt bienvenu.

Nous vous abstiendrons donc.

M. Le Maire : Vous n'allez peut-être pas vous abstenir parce que je crois que vous n'avez pas très bien lu les trois délibérations concernant la jeunesse mais M. SCHIPANI va vous répondre.

M. SCHIPANI : Je vous remercie M. Le Maire.

En effet, Mme GIOVANNANGELI, je vais rapporter trois délibérations dont une que je viens de faire. Pour vous rappeler tout de même que, au niveau de la Ville d'Aubagne, notre volonté est d'atteindre l'excellence pour tous. Ça fait partie des axes prioritaires du projet éducatif du territoire présenté en juillet 2014 par mon collègue Bruno FOTI.

C'est donc dans cet esprit que nous favorisons l'équité entre chaque enfant d'Aubagne. Et d'ailleurs cette équité sera traduite par une véritable politique ambitieuse et dynamique de la mobilité des jeunes à travers le dispositif du Chéquier Jeunes Aubagnais dont c'est la troisième délibération que je déclinerai dans quelques instants.

Le dispositif Ecobus est simplement un coup de pouce supplémentaire pour les étudiants boursiers. Je vous remercie.

Mme GIOVANNANGELI : J'ai compris.

M. Le Maire : Vous allez le voter ?

Mme GIOVANNANGELI : Beh non. J'ai bien compris, j'ai bien entendu. Tout cela était très clair.

La seule chose, c'est que ce sont deux choses différentes et, en l'occurrence, nous sommes sur une aide particulière. C'était juste sur cette aide là. J'avais bien conscience des

.../...

trois délibérations à venir.

M. Le Maire : Celle-là s'adresse aux chômeurs. Celle d'après, c'est pour les étudiants.

M. SCHIPANI : M. Le Maire, si vous me le permettez !

M. Le Maire : Je vous en prie !

M. SCHIPANI : L'ECOBUS, c'est pour les jeunes étudiants boursiers.

M. Le Maire : Boursiers, j'ai dit chômeurs, excusez-moi !

M. SCHIPANI : Et d'ailleurs, je ne comprends pas votre position. Sans vouloir être désagréable, je ne comprends pas votre position. Un dispositif qui existe depuis plusieurs années, qui me semble avoir été mis en place par votre équipe, nous le reconduisons et vous m'expliquez que vous allez vous abstenir. Je ne comprends pas votre position.

Si votre volonté, en tout cas la nôtre, c'est d'accompagner les jeunes, là si vous vous abstenez, là je ne comprends plus.

Mme GIOVANNANGELI : Non, ce n'est pas une opposition. C'est une abstention parce qu'il nous semblait...

M. Le Maire : On s'est mal exprimé. Dans le chéquier jeunes, vous allez le voir dans la troisième délibération, il y a un chèque spécial pour compenser ce que la Métropole souhaite faire payer aux jeunes qui vont sur Marseille et qui utilisent les bus non aubagnais qui, eux, sont gratuits.

Mme GIOVANNANGELI : J'ai compris mais là en l'occurrence il s'agit d'élèves boursiers sur une disposition très particulière. C'est de celle-là dont je parle, pas d'autres !

M. Le Maire : Les élèves boursiers bénéficieront aussi du chèque puisqu'ils font partie des jeunes entre 13 et 25 ans.

Mme GIOVANNANGELI : On ne va pas polémiquer !

M. Le Maire : On ne polémique pas, on explique !

M. SCHIPANI : M. Le Maire, est-ce que je peux réexpliquer peut-être pour faire changer le vote de Mme GIOVANNANGELI ?

Le dispositif « ECOBUS » est un dispositif à destination des jeunes étudiants boursiers. Jusque-là, on est d'accord, c'est parfait !

Vous nous demandez pourquoi on n'augmenterait pas ce dispositif ? On vous l'explique dans la délibération suivante. Il y a la disposition du chéquier jeunes aubagnais dans lequel nous allons proposer deux chèques supplémentaires à destination des jeunes élèves aubagnais des lycées et collèges extérieurs. Et, comme je vous l'ai dit en préambule, c'est une question d'équité. On ne va pas augmenter d'un côté un dispositif pour seulement les boursiers et de l'autre ne pas le faire. Donc, le principe d'équité, c'est que dans le dispositif du chéquier jeunes loisirs, on propose deux chèques pour tous les jeunes, qu'ils soient boursiers ou non. J'espère pouvoir vous faire changer d'avis sur votre vote.

M. Le Maire : Je vous en prie M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci. Parce que, en fait, je ne comprends pas ce qui n'est pas compris par M. SCHIPANI parce c'est ce dont nous avons parlé pendant la commission.

Il y a des chèques transports de 10 et 25 euros qui sont prévus dans deux délibérations plus loin, c'est une chose. Il y a ensuite des élèves boursiers qui, comme les autres élèves, vont subir l'augmentation des tarifs de transports scolaires dans la Métropole.

M. Le Maire : Non puisqu'on leur donne un chèque pour le compenser !

M. GRANDJEAN : Non, il est loin d'être à la hauteur.

M. Le Maire : Il correspond au montant.

M. GRANDJEAN : Et c'est là où on dit nous, c'est cela le sens du propos de notre intervention et du propos que j'avais eu au moment de la commission, on dit nous que, pour les élèves boursiers, ça concerne une douzaine d'enfants sur Aubagne qui bénéficient des transports scolaires hors de notre zone, et qu'ils demandent, parce qu'il y a les deux choses, pour ces élèves là, qu'un effort supplémentaire qui s'ajouterait pourrait être consenti.

M. Le Maire : Il s'ajoute dans le deuxième chéquier, on vous l'a déjà expliqué.

M. GRANDJEAN : Non, mais vous ne voulez pas comprendre. Pour les élèves boursiers, il pourrait y avoir deux dispositifs. Ce sont des familles qui sont quand même beaucoup plus fragilisées.

M. Le Maire : Mais il y a le deuxième dispositif qui vient compenser.

M. GRANDJEAN : Mais il est loin de compléter... Vous avez du mal à comprendre !

M. SCHIPANI : Mais M. GRANDJEAN, les deux dispositifs se complètent. On peut bénéficier du dispositif ECOBUS, il se cumule, et bénéficier du chèque loisirs jeunes.

M. GRANDJEAN : On a compris, mais il est dommage que le geste qui soit fait d'un côté ne soit pas fait aussi de l'autre.

M. SCHIPANI : M. GRANDJEAN, le geste que nous faisons ce soir, c'est que nous incluons dans le dispositif du chéquier jeunes deux recettes supplémentaires pour permettre aux jeunes de bénéficier des transports, c'est-à-dire un chèque de 10 euros pour tous les jeunes qui, demain, utiliseront les Cartreize et un chéquier de 25 euros pour les jeunes qui prennent le Cartreize et un abonnement R.T.M. Je pense qu'en terme d'actions en faveur de la jeunesse, on montre qu'à Aubagne on les accompagne et on va de l'avant.

Si ça ne vous semble pas suffisant, c'est votre avis. La Ville d'Aubagne prouve ce soir qu'elle accompagne ces jeunes dans des dispositifs concrets. Voilà.

M. Le Maire : Très bien ? Mme MELIN !

Mme MELIN : C'est quand même un petit peu étonnant d'entendre ce genre de discussions alors que, en fait, M. SCHIPANI, la Ville d'Aubagne fait pour les jeunes. Pardon, c'est un petit peu le mandat que vous avez reçu quand vous avez été élu. C'est un petit peu ce que

j'appellerai moi, et la Gauche appréciera mes propos, le minimum syndical à l'égard de notre jeunesse. Je vous remercie.

M. Le Maire : M. SCHIPANI, allez-y !

M. SCHIPANI : Mme MELIN, vous aussi, vous avez reçu un mandat et il me semblerait que vos participations aux commissions municipales seraient déjà un bel exemple. Je vous remercie.

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Avec les commissions qui changent tout le temps, pardonnez-moi, c'est difficile !

M. Le Maire : Mme MELIN, vous pouvez vous faire représenter si vous le souhaitez.

On va stopper les discussions autour de ces éléments là. On est donc sur la première délibération concernant la jeunesse.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **10-240918** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN.

11-240918 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -
Reconduction du dispositif « Aide Aux Projets Jeunes Majeurs 2019 ».

La Ville d'Aubagne, soucieuse de favoriser le développement social et d'encourager la démarche d'autonomie de sa jeunesse, souhaite poursuivre le dispositif « Projets Jeunes Majeurs ».

En effet, la commune accompagne une quinzaine de jeunes dans le cadre de ce dispositif.

Ainsi, une année sur deux, les candidats peuvent bénéficier de cette aide dont les projets correspondent à une des quatre thématiques qui constituent un des objectifs de cette opération.

Pour recevoir cette contribution, les jeunes soumettront leur dossier à une commission d'examen composée d'au moins deux élus et de deux fonctionnaires municipaux.

Les aides consenties sont attribuées individuellement sous forme de bourses dont la dépense est inscrite au budget 2019, et selon des montants allant de 80 à 350 €.

Cette délibération propose d'approuver la reconduction du dispositif d'aide aux Projets Jeunes Majeurs.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

12-240918 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -
Renouvellement du dispositif chéquiers Jeunes Aubagnais 2019.

Le dispositif « Chéquier Loisirs » a pour objet de faciliter l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, et de poursuivre le partenariat avec les commerçants et les associations de la Ville d'Aubagne.

Dispositif emblématique, le « Chéquier Loisirs » 2019 permettra aux jeunes aubagnais de continuer de bénéficier de nombreux avantages auprès, je le disais, des associations culturelles, sportives et de loisirs, auprès des commerçants et des services municipaux.

En 2019, nous favoriserons de nouveau l'équité entre chaque enfant d'Aubagne, c'est ce que j'expliquai tout à l'heure, en proposant de développer une politique ambitieuse et dynamique de la mobilité des jeunes.

Avec M. Le Maire, nous avons donc décidé de renforcer ce dispositif en proposant une aide aux transports supplémentaire à destination des élèves aubagnais des collèges et lycées extérieurs.

En somme, nos jeunes pourront bénéficier d'une aide soit de 10 euros pour les abonnements de transports scolaires Cartreize, soit de 25 euros pour les abonnements de transports Cartreize et R.T.M.

Cette année, nous enrichissons le dispositif en terme d'ouverture au monde par la culture et le sport avec deux places supplémentaires pour accéder au Théâtre municipal Le Comoedia et deux entrées supplémentaires pour la Piscine Municipale Alain Bernard.

D'ailleurs, je profite de l'occasion pour remercier les services municipaux partenaires et mes collègues élus concernés.

En résumé, avec une valeur faciale de 90,50 €, ce dispositif qui se dénommera désormais « Chéquier Jeunes Aubagnais » donne un nouvel élan à notre politique municipale pour les enfants d'Aubagne.

Cette délibération propose d'approuver le dispositif « Chéquier Jeunes Aubagnais ».

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Nous voterons avec un grand plaisir cette délibération d'autant plus qu'elle prévoit non pas soit l'un soit l'autre mais bien deux chèques transport qui viennent compenser les augmentations métropolitaines.

M. Le Maire : Merci M. GRANDJEAN.

On va donc mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **12-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. SCHIPANI, vous avez fait un tabac !

M. SCHIPANI : M. Le Maire, excusez-moi, mais M. GRANDJEAN n'a toujours pas compris. Il y a deux chéquiers mais on ne peut pas bénéficier des deux. Soit on prend le chéquier de 10 euros pour les abonnements Cartreize, soit on prend le deuxième chéquier de 25 euros pour coupler, c'est-à-dire Cartreize plus R.T.M.

Si vous voulez, on se voit à la fin du Conseil Municipal. Je vous explique. Merci.

M. Le Maire : Je pense qu'il faut que vous vous voyiez entre vous. Voyez-vous entre vous et évoquez le sujet. L'important, c'est que tout le monde l'ait voté pour la jeunesse aubagnaise.

COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »

13-240918 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire - Approbation du règlement intérieur des accueils municipaux de la Direction du Développement Educatif.

J'espère que cette délibération va être consensuelle et de simplification. Effectivement, c'est le sujet.

La Commune, soucieuse de proposer des activités de qualité à destination des enfants durant le temps scolaire et périscolaire, bénéficie de sites adaptés.

Or, ainsi, depuis plusieurs années, les Centres de Loisirs, les accueils périscolaires et le Centre de Vacances de Saint-Vincent-les-Forts, disposent des règlements différents pour définir leurs modalités d'accueil et de fonctionnement.

Dans une volonté d'harmonisation et de simplification, la ville a souhaité regrouper dans un même cadre référentiel les modalités de fonctionnement relatives aux inscriptions, la gestion, la participation financière ainsi que le suivi de santé des enfants participants.

C'est pourquoi cette délibération propose l'application de ce règlement ; elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT »

14-240918 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire - Approbation de la convention avec le Conseil Régional au titre de l'année 2017-2018 pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées.

La Région, compétente en matière d'enseignement de l'éducation physique et sportive, se doit de garantir aux lycées, l'accès à des installations et des aires d'activités adaptées.

A cet effet, elle a privilégié le recours aux installations sportives des communes.

Ainsi, l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privés aubagnais fait l'objet d'une participation financière de la Région au bénéfice de la commune, fixée par convention.

Chaque année scolaire, la Région en définit les modalités de calcul et de versement suivant les états d'utilisation des installations sportives municipales.

La recette correspondante au titre de l'année scolaire 2017/2018 a été fixée au montant de 96.922,27 €.

Cette délibération propose de renouveler la convention avec le Conseil Régional ; elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-240918** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

15-240918 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Un poste relevant du cadre d'emplois des Administrateurs a été inscrit au tableau des effectifs par délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2018.

Ce cadre d'emploi n'ayant jamais été représenté parmi les effectifs de la Ville, le régime indemnitaire y afférant n'est pas prévu dans la délibération du 6 mars 2013 instaurant le dispositif général de primes et indemnités pour ses agents.

Cette délibération propose donc de mettre en place un régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des administrateurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, c'est le nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) mis en place pour la fonction publique de l'État qui est l'outil de référence du régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale.

C'est donc ce régime qu'il convient d'instaurer par cette délibération pour le cadre d'emplois des administrateurs.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Si je ne me trompe pas M. ROUSSET, il s'agit de l'arrivée dans le tableau des services de la ville d'un Administrateur pour occuper les fonctions de Directrice Générale Adjointe en charge des Finances et de la Logistique.

Il s'agit de prendre quelqu'un dont le grade dans la fonction publique territoriale correspond au même grade qu'un D.G.A. de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. C'est un salaire qui va être de par l'application automatique des grilles de la fonction publique très haut pour nos finances et qu'on prévoit de majorer par ce qu'il faut bien appeler une prime au mérite dont seul le Maire décidera de l'application de 0 à 100 % annuellement. Ce principe a

reçu un avis négatif du C.T.P. du mois de juillet si je ne dis pas de bêtise et nous ne l'approuverons pas ce soir parce qu'il nous semble que nos finances ne permettent pas, et le chapitre 12 notamment, d'assumer des salaires qui sont surqualifiés a priori, surgradés par rapport aux services qui sont à rendre. On n'a jamais eu d'Administrateur sur un poste de directeur financier dans notre ville.

M. Le Maire : Ceci explique peut-être cela !

M. GRANDJEAN : Je vous laisse la responsabilité de vos propos par rapport aux gens qui ont précédé la personne que vous êtes en train de recruter et dont vous vous satisfaites de toutes les conditions. Je vous laisse la responsabilité de vos propos M. Le Maire parce qu'ils sont relativement irrespectueux par rapport aux gens qui ont précédé la personne qui est en train d'arriver mais peut-être est-ce une basse vengeance de votre part compte tenu de ce que la personne qui a quitté ses fonctions disait de la gestion qui était faite de la ville. Je vous laisse la responsabilité de votre propos. Des fois il y a des traits d'humour comme vous le disiez tout à l'heure qui sont déplacés, mais là il s'agit de personnes, c'est moyen.

Vous avez compris, salaire au mérite : très haut salaire ; surqualifié : dépenses inconsidérées, nous ne cautionnons pas. Nous voterons contre.

M. Le Maire : Très bien. D'autres interventions ? M. ROUSSET, vous pouvez peut-être répondre à M. GRANDJEAN !

M. ROUSSET : Merci M. Le Maire. Je voudrais quand même juste apporter une précision M. GRANDJEAN. Vous laissez entendre dans vos propos que nous recrutons un administrateur comme le recrute le Conseil Régional. Non ! Nous recrutons un administrateur au salaire et à la rémunération des villes de plus de 40.000 habitants. Ne laissez pas croire qu'on va chercher... ; il s'agit du salaire d'un administrateur d'une ville de plus de 40.000 habitants.

Je vous signale qu'il ne s'agit pas de prime. Il s'agit d'un régime indemnitaire correspondant au grade d'Administrateur.

Ça me donne l'occasion peut-être d'expliquer la rémunération des agents de la fonction publique territoriale. Vous avez un régime indemnitaire, vous avez des points d'indice et tout un système de primes et indemnités qui figure dans le salaire et qui arrive de l'histoire.

Le nouveau régime, le R.I.F.S.E.E.P., qui a été mis en place à partir de 2016, regroupe l'ensemble de ces primes pour créer une prime qui s'appelle l'I.F.S.E. qui est mensuelle et une autre prime qui s'appelle le C.I.A.

Dans le cadre de la création de ce cadre d'emplois d'Administrateur, quand on crée ce cadre d'emplois, on est tenu de mettre en œuvre le régime indemnitaire correspondant, donc le R.I.F.S.E.E.P. correspondant et c'est l'objet de cette délibération.

M. Le Maire : Je me félicite d'avoir des directeurs, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux des services qui soient de très grande qualité. Or, la fonction publique permet effectivement à ces directeurs, qu'ils soient directeurs généraux des services, directeurs généraux adjoints ou directeurs d'avoir effectivement des salaires correspondant aux fonctions et aux missions qui sont les leurs.

Je sais que ce n'était pas forcément comme cela que c'était fait auparavant, eh bien nous, on le fait et on n'a pas vraiment d'idée préconçue sur la qualité de nos collaborateurs. Nous cherchons les meilleurs et, encore une fois, vous avez raison de la souligner M. ROUSSET, on le fait pour une ville qui est une ville de 40.000 habitants. Mais ceci étant, on est très heureux du recrutement que nous faisons et nous continuerons à faire des recrutements de qualité.

Quand vous avez un directeur général ou un directeur qui est de qualité, il tire avec lui tout un service et c'est comme cela qu'on entend faire en sorte au niveau de la Ville d'Aubagne. Ce sont les directeurs qui, par leur compétence, leur expérience, vont permettre effectivement à tout le service de monter en compétences. Et on est très très heureux chaque fois qu'on peut recruter quelqu'un de très très grande qualité de le faire et c'est le cas pour Mme Marina GARNIER que je vous présente maintenant.

Mme GARNIER, si vous voulez bien vous lever, comme cela tout le monde saura qui est la nouvelle Directrice Générale Adjointe en charge des finances.

Le Maire et ses élus l'applaudissent.

Merci Mme GARNIER, soyez la bienvenue au niveau de la Ville d'Aubagne. Vous êtes là depuis début septembre et on a déjà pu remarquer combien votre expérience pouvait apporter à la Ville d'Aubagne. Vous êtes venue en connaissance de cause, vous savez les difficultés qui vous attendent notamment les difficultés bien sûr en terme d'endettement et on sait qu'on pourra compter sur vous dans les semaines et dans les années à venir pour nous sortir de l'ornière dans laquelle peut-être des précédents directeurs financiers n'étant pas au niveau nous ont mis ou nous ont laissés rentrer.

Voilà ce qui est dit M. GRANDJEAN !

Je vais donc passer au vote là-dessus.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **15-240918** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN. Abstention de MM. ARNOUX (2) et RAMPAL (2). Non-participation au vote de Mme MELIN et M. ROBINE.

**16-240918 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création d'un emploi d'apprenti.**

Cette délibération propose la création d'un emploi d'apprentissage pour une durée de 2 ans dans la direction de la communication.

La délibération n° **16-240918** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN et M. ROBINE.

**17-240918 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Définition de l'emploi de juriste des marchés publics inscrit au tableau
des effectifs.**

Cette délibération a pour objectif de décrire le poste de Responsable de Service Marchés Publics du niveau de catégorie A de la filière administrative.

La délibération n° **17-240918** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Abstention de Mme MELIN et M. ROBINE.

18-240918 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Rapport d'information : Prise d'acte de la mise à disposition à titre onéreux, d'un agent de la Ville d'Aubagne auprès du C.C.A.S.

Par cette délibération, il est proposé de prendre acte de la mise à disposition à titre onéreux d'un agent municipal du cadre d'emploi des Adjointes territoriaux d'animation en faveur du C.C.A.S.

C'est un agent qui va s'occuper de l'animation de l'épicerie sociale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme AIT'ABBAS !

Mme AIT'ABBAS : Je voudrais savoir ce qui motive ce transfert vers l'épicerie sociale. Est-ce que c'est l'activité de l'épicerie qui nécessite une personne supplémentaire ou est-ce qu'il y a une raison autre ? J'ai bien compris que c'était un agent de la ville qui allait au C.C.A.S.

M. Le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : C'est un agent de la Ville qui est mis à disposition de l'épicerie sociale.

Mme AIT'ABBAS : Et je demandais quel était le motif de cette personne supplémentaire à l'épicerie sociale ?

M. ROUSSET : Parce qu'il y a un remplacement.

Mme AIT'ABBAS : Et la personne auparavant était à la charge du C.C.A.S. ? Ou de la Ville ? C'est une personne qui part de la ville qui va donc libérer un poste ?

M. ROUSSET : Elle ne part pas de la ville. Elle reste agent de la ville et elle est mise à disposition du C.C.A.S. C'est un détachement.

Mme AIT'ABBAS : Ma question, c'est qu'il y a une personne supplémentaire dans le budget du C.C.A.S. puisqu'elle va le reverser à la mairie ?

M. ROUSSET : Oui.

Mme AIT'ABBAS : J'entends bien mais cet argent au niveau du C.C.A.S. avait peut-être une autre vocation ?

Ma question, c'est : pourquoi on a eu besoin de mettre à la charge du C.C.A.S. une personne supplémentaire à l'épicerie sociale ?

M. ROUSSET : Parce qu'on n'a pas trouvé au sein du C.C.A.S. le profil correspondant.

Mme AIT'ABBAS : Vous m'avez répondu tout à l'heure en me disant que ça remplaçait une personne. Je me demandais si l'activité de l'épicerie nécessitait qu'on rajoute une personne.

Ma question était celle-là.

M. ROUSSET : Effectivement, il s'agit d'un remplacement. Il va y avoir de la même façon une mise à disposition d'un agent de la Ville au C.C.A.S., ce qui fera que ça va neutraliser l'opération.

M. Le Maire : Généralement, c'est en commission que l'on pose ces questions-là parce que là tout le monde parle.

Mme AIT'ABBAS : Quelle commission ?

M. Le Maire : C'est une bonne question Mme AIT'ABBAS ! Posez par écrit si vous avez des questions ou vous appelez les services directement avant, comme cela on vous répond.

Mme AIT'ABBAS : Vous pouvez me donner la réponse,

M. Le Maire : Mais ceci étant, c'est un échange. On vous donne la réponse aussi. Voilà.

Le Conseil Municipal **prend donc acte** de cette délibération.

Je vous en remercie.

VIE MUNICIPALE

19-240918 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 25 Mai 2016.

Je vous en remercie.

--- ooo **O** ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des élus et le public et donne rendez-vous au Mardi 13 Novembre prochain a priori.

Il souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 30.

